



**Société des Concerts CANTUS** Maison de la Vie Associative/ 2 Bld Irène Joliot Curie/ 01006 Bourg-en-Bresse Cedex

Site Internet: [www.cantus.fr](http://www.cantus.fr)

N° SIRET: 49266202800017

## Festival-Rencontres EUROCANTUSBOURG

**Musique de chambre chorale pour ensembles non professionnels.**

CHARTRE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ACCEPTEE  REFUSEE   
à retourner rapidement à l'organisateur **signée** ( par internet aux deux adresses suivantes)  
[eurocantusbourg@sfr.fr](mailto:eurocantusbourg@sfr.fr) & [cantus.bourg@yahoo.fr](mailto:cantus.bourg@yahoo.fr)

Nom de l'association ou du groupe : .....

### L'ensemble vocal s'engage à:

- ◆ chanter bénévolement dans le cadre du festival **EUROCANTUSBOURG**
- ◆ Être présent le jour du festival en fonction des horaires communiqués (9H <==> 24H) et la veille pour les chœurs assurant le concert d'ouverture (à partir de 17 H pour concert prévus à 20H30) **Lycée Saint Joseph rue du Lycée à 01000 Bourg-en-Bresse (France)** ou lieu à définir ultérieurement afin de garantir les meilleures conditions de préparation et de production musicales pour le festival.
- ◆ Se présenter au complet et assurer un raccord le samedi matin avec une prestation de **40 à 45 mn maximum** l'après-midi et une prestation **le soir lors du concert de gala** (environ 20 mn maximum pour chaque chœur, **interventions** parlées éventuelles **comprises**).
- ◆ Présenter le programme musical pour lequel il a été retenu et ne pas chanter deux fois la même œuvre durant tout le festival.
- ◆ Informer les responsables en cas de désistement **au plus tard deux mois avant** la date du festival.
- ◆ Joindre une attestation d'assurance au nom de l'association à cette chartre d'engagement ou une déclaration collective signée d'assurances individuelles sur papier libre (responsabilité civile) si pas d'association.
- ◆ Donner l'effectif des musiciens se produisant aux concerts du festival (.....) et des accompagnateurs éventuels (.chauffeur ou interprète si indispensable.....voir conditions de participation article 7).
- ◆ Faire connaître l'événement EUROCANTUSBOURG par les médias: télévision, radio , presse, internet, affichettes, affiches.....et annoncer sa participation auprès de ses adhérents, commerçants, partenaires.....

### Les organisateurs s'engagent à:

- ◆ Fournir les repas le jour du festival pour chacun des groupes participants ainsi que l'hébergement pour la ou les nuits après concerts.
- ◆ Les groupes ou les choristes **non programmés** pour le concert d'ouverture peuvent y compris les accompagnants, si ils le souhaitent, arriver avant le jour « plein » du festival (samedi) et se loger à leurs frais (à voir avec les organisateurs pour le logement collectif) dans la limite des places disponibles.
- ◆ Programmer chaque groupe dans la chapelle du Lycée Lalande (200 places environ: voir conditions article 4) ainsi que dans les lieux définis pour le concert d'ouverture.
- ◆ Héberger les chœurs suivant les conditions précisées sur cette chartre d'engagement réciproque (logement collectif en lycée équivalent à de l'Hôtellerie française 2 étoiles .....voir site <http://eurocantusbourg.perso.sfr.fr> )

Le Président de l'Association ( date et signature)

Le Responsable Musical (date et signature)

